

**Groupe de travail « Recherche et Démarche Qualité »  
Société Française de Transfusion Sanguine**

**Compte-rendu de la réunion du mercredi 29 septembre 2021**

*Rédigé par Pierre MONCHARMONT*

**L'ensemble de la réunion s'est déroulé par visioconférence et avec présence physique, salle 131 à Cabanel (Paris 15<sup>ème</sup>) pour les participants pouvant se déplacer.**

**Personnes connectées ou présentes physiquement :**

Jean-Jacques CABAUD, Claire FOURNIER-PRUD'HOMME, Soline GAUCHERON, Isabelle HERVE, Laure JONCA, Silvana LEO-KODELI, Frédérique LE PLEUX, Victoire LOVI, Pierre MONCHARMONT, Van-Khanh NGUYEN, Myriam OUDGHIRI-ORANGER, Marie-Christine SANDRIN, Jean-Baptiste THIBERT.

**Sont absents excusés :**

Philippe CABRE, Monique CARLIER, Laurence COUTO, Charlotte DE LA GIRENNERIE, Anne-Françoise DELAHAIE, Cécile DI SANTOLO, Béatrice FECON, Guillaume FEVRE, Christine FOURCADE, Valérie GAY, Delphine GORODETZKY, Laure BOISSERIE-LACROIX, Emmanuelle LAVALARD, Pascale ORIOL, Isabelle PETIT- TURLAN, Marie-Françoise RAYNAL, Ghislaine RIBOU, Alexandra TONY, Thierry VILLEVIEILLE.

**1- Référentiels d'enseignement de la transfusion sanguine en IFSI et référentiel d'enseignement de la transfusion sanguine en EIADE**

Les référentiels sont disponibles sur les sites Internet de la SFTS, de la SFVTT et de la CNCRH.

Au sein du CEEIADE, Marie-Christine SANDRIN signale ne pas avoir eu de retour d'information concernant le remplacement de Jean-Yves LEBLANC, parti en retraite. Elle tentera de nouveau d'obtenir un contact.

Jean-Jacques CABAUD évoque l'organisation d'une journée REX en partenariat avec le CEFIEC et le CEEIADE. Sur le plan de l'organisation, se pose la question du lieu de tenue de cette journée. La salle de l'INTS ne sera plus disponible en raison de la dissolution de cette Institution au 31 décembre 2021. Après déménagement des dernières activités encore présentes, le 17 décembre 2021, les locaux de Cabanel seront repris par la CNAM.

La question portant sur la mise à disposition d'une salle a été évoquée à la dernière réunion du bureau de la SFTS. La solution à trouver est double :

- Une salle pour recevoir les réunions, avec présence physique, des groupes de travail de la SFTS (pour le groupe « Recherche et démarche qualité », 4 réunions par an.)
- Une salle pour les Colloques, les Journées (Journée de printemps de la SFTS, Journée Rex, ...), les Séminaires, ...

Une recherche est actuellement en cours.

Pour information, le service Formations de l'INTS s'implantera au siège de l'Etablissement français du sang (EFS) en Seine-Saint Denis (EFS CAMPUS)

En première approche, la date la Journée REX est fixée vers le 15 mars 2022. La salle devra être dimensionnée pour accueillir 120 à 150 personnes.

Les Instances impliquées dans cette journée sont le CEFIEC, le CEEIADE et la Direction générale de la santé.

Une esquisse du programme a été discutée.

En matinée, il est proposé par Jean-Jacques CABAUD :

- Une présentation sur les pratiques avancées.
- Une présentation sur l'Ordonnance portant sur la certification de certains professionnels de santé datée du 19 juillet 2021 et publiée le 21 juillet 2021 au Journal Officiel. Les professionnels de santé nouvellement diplômés devront être certifiés tous les 6 ans. Les Ordres de santé et la Fédération des spécialités médicales (FSM) seront impliqués dans cette démarche, en particulier via l'émission de recommandations et pour la reconnaissance des actions effectuées.

Jean-Jacques CABAUD propose, comme troisième sujet possible, une présentation sur le potentiel de la transfusion en extrahospitalier (HAD).

Si la circulaire sur l'acte transfusionnel, en remplacement de celle du 15 décembre 2003, est publiée, elle pourrait être l'objet de la quatrième présentation.

Enfin, les bouleversements observés en matière de formation lors de la pandémie COVID-19 et leurs conséquences seraient à aborder. Place de l'enseignement en ligne versus l'enseignement avec présence physique. Quelles adaptations pour l'enseignement ? les enseignants ? les apprenants ? Des REX pourraient être présentés.

Le format, matinée (pour les actualités) et après-midi (pour les REX) avec table ronde en clôture est maintenu.

La réflexion sur ces thèmes est à poursuivre (Claire FOUNIER-PRUD'HOMME / Frédérique LE PLEUX / Marie-Christine SANDRIN).

## **2- Guide méthodologique « Aide à l'ouverture d'un dépôt de délivrance au sein d'un établissement de santé »**

Le texte du document a été revu. Soline GAUCHERON mentionne le besoin de développement de la gestion des stocks de produits sanguins labiles (PSL). L'EFS intervient dans la dotation des dépôts de PSL. Cet item est obligatoire lors de la rédaction de la convention entre un dépôt de sang et l'EFS. Une définition des stocks minimum est établie.

Un décret daté du 24 février 2021, publié le 26 février 2021, porte sur la délivrance des PSL par les établissements de santé et les groupements de coopération sanitaire (GCS).

Les modifications substantielles par rapport à l'autorisation initiale nécessitent une nouvelle autorisation (par exemple, un changement de local.) Les modifications non substantielles font l'objet d'une déclaration auprès de l'Agence régionale de santé (ARS) au plus tard dans le mois qui suit la mise en place de ces modifications (par exemple, le changement d'un responsable du dépôt). L'EFS est également informé.

Jean-Jacques CABAUD avait adressé le document à des collègues ayant été impactés dans l'ouverture d'un dépôt de délivrance suite à la fermeture d'un site transfusionnel : Patrick BILLION pour le Centre hospitalier Ardèche Nord (Annonay) et Laurence MAZAUX de l'hôpital Foch (Suresnes). Pas de retour à ce jour.

L'introduction est à actualiser. Jean-Jacques CABAUD et Pierre MONCHARMONT se chargeront de sa rédaction pour une mise en ligne dès que possible de la version 2021.

### **3- Guide méthodologique « Suivi des connaissances et des compétences des personnels travaillant dans les dépôts de sang »**

En introduction, Jean-Jacques CABAUD signale que le document été soumis à des collègues déjà impliqués dans ce type de démarche de suivi : Patrick BILLION, David LAMALLE, Laurence MAZAUX, Emmanuelle LAVALLARD et Claire FRENEAUX.

Un retour a été effectué par Claire FRENEAUX qui remercie le groupe pour ce travail et n'a pas de commentaire particulier à formuler.

L'ordonnance portant sur la certification (voir ci-dessus) sera ajoutée à la bibliographie.

Le logo de la SFTS figurera sur l'en-tête du document.

Une phrase mentionnant le partenariat avec la SFVTT et la CNRH est à valider avec le président de la SFVTT et la présidente de la CNCRH.

Jean-Jacques CABAUD propose deux solutions en vue de réaliser la diffusion de ce document :

- Un envoi aux Présidents des instances impliquées (SFTS, SFVTT et CNCRH) avec une demande de diffusion.
- La même procédure mais avec une demande de validation suivie de la diffusion. La Présidente ou le Président de l'instance décideront du mode de validation (validation simple par eux-mêmes ou validation via le Conseil d'administration).

Un lien sera ajouté avec la SFVTT et la CNCRH lors de la mise à disposition en ligne.

### **4- Relecture des documents portant sur la formation des étudiants en médecine (« Fiches 178 »**

Plusieurs éléments sont abordés.

Jean-Jacques CABAUD remercie Silvana LEO-KODELI et Myriam OUDGHIRI-ORANGER pour leur relecture et les propositions d'actualisation émises. Il rappelle son engagement auprès

du bureau de la SFTS pour la réactualisation des « Fiches 178 ». Ces « Fiches 178 » demeurent légitimes. Il propose de placer ces fiches sous une nouvelle terminologie « Outil pédagogique ».

En effet, après la réforme des études médicales, ces « Fiches 178 » n'ont plus d'existence en l'état.

La diffusion sera réalisée sous l'appellation « Outil pédagogique ». En amont, un nouvel intitulé est à définir pour s'inscrire en complément de l'item 329 et la hiérarchisation des connaissances (Rang A et Rang B) proposées dans le cadre de la réforme du 2ème cycle des études médicales (R2C). Jean-Jacques CABAUD et Pierre MONCHARMONT se chargeront de l'actualisation de l'introduction du document « Connaissances minimales en Hématologie Transfusion » V2016.

## **5- Recommandations sur l'information et le consentement du patient transfusé**

Jean-Jacques CABAUD a évoqué le principe d'un Webinaire sur cette thématique lors du dernier bureau de la SFTS. L'objectif est d'apprécier l'utilité de ce document diffusé il y a deux ans.

Comment réaliser ce Webinaire ? La durée doit être de l'ordre de 90 mn. Des questions devront être posées en amont. Pour rappel, l'information et le consentement du patient font partie de la V2020 de la certification de la Haute autorité de santé. En matière transfusionnelle, le principe du « patient traceur » est appliqué lors d'un audit de certification.

Jean-Jacques CABAUD va contacter la secrétaire de la SFTS en vue d'obtenir les modalités pratiques de ce Webinaire, organisation comprise.

Jean-Jacques CABAUD sollicite des collègues pour assurer la prise en charge de ce Webinaire. Victoire LOVI et Myriam OUDGHIRI-ORANGER sont d'accord pour cette tâche. Silvana LEO-KODELI avisera en fonction de ses disponibilités. Une réunion à effectif restreint est programmée sur ce sujet, le jeudi 21 octobre 2021 de 9 h 30 à 11 h 30. Un lien sera envoyé pour connexion des participants.

## **6- HAD et transfusion**

En introduction, Jean-Baptiste THIBERT rappelle qu'actuellement une seule indication avec protocole est effective pour le plasma prélevé chez des donneurs de sang convalescents d'une infection à coronavirus Sars-CoV 2 : patients porteurs d'un lymphome de la lignée B et immunodéprimés avec risque d'évolution en infection chronique. L'immunothérapie passive est efficace.

Un protocole clinique européen est toujours en cours de construction : Etude COVID-19, incluant l'Allemagne, la France et la Grande Bretagne. L'administration de plasma serait réalisée 72 heures après le diagnostic d'infection. Les patients concernés comprennent les patients à risque et les patients âgés de plus de 65 ans. En Allemagne et en Grande Bretagne, la démarche est bien avancée. En France, les autorisations n'ont pas encore été données. L'immunothérapie passive est actuellement en concurrence avec l'emploi d'anticorps monoclonaux anti-coronavirus.

Jean-Jacques CABAUD a repris contact avec le Dr Laure BOISSERIE-LACROIX, médecin conseil de la FNEHAD, à nouveau en fonction depuis septembre. Le contact a été très positif. La tenue d'une réunion portant spécifiquement sur le sujet « HAD et transfusion » avec la FNEHAD a été évoquée.

Il est proposé qu'une lettre à l'attention du Dr Elisabeth HUBERT, Présidente de la FNEHAD, évoquant l'évolution de l'activité transfusionnelle à domicile en appui des recommandations 2018 et les difficultés persistantes dans le cadre « HAD et transfusion » soit envoyée parallèlement à la diffusion de la version 2021.

Pour information, une feuille de route portant sur l'HAD doit être publiée prochainement.

Chaque ARS dispose d'un référent pour l'HAD. Le Dr Éric FOSSIER, Directeur de l'HAD de Lorient, va intégrer la FNEHAD (poste de conseiller ?). Les Universités d'hiver de la FNEHAD se tiendront les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2021. Il serait utile, à cette occasion, d'informer les participants de l'actualisation des recommandations publiées en 2018.

Différentes remarques formulées après relecture ont été analysées.

Les commentaires du Dr Bernard PILLION de l'EHAD d'Épernay transmis par Monique CARLIER ont fait l'objet d'une riche discussion. Un consensus a été exprimé sur la question de la présence médicale en début de transfusion et la visite du médecin coordonnateur en post transfusion : ce n'est pas une exigence des recommandations et repose sur une décision organisationnelle propre à l'EHAD.

Les recommandations HAS portant sur la transfusion du plasma (2012), des globules rouges (2014) et des plaquettes (2015) seront ajoutées à la bibliographie.

Les derniers textes parus relatifs aux EHAD et au partenariat EHPAD / HAD sont à préciser.

La diffusion s'effectuera sur la base de la version du mois de septembre 2021 intégrant la transfusion de tout type de PSL. Ce travail d'actualisation a été réalisé en lien avec la SFVTT, la CNCRH et la FNEHAD. Cette version sera adressée aux Présidents des différentes instances concernées. Il s'agit d'une réactualisation et non d'un nouveau document créé. La validation devrait être simple. En l'absence de réponse sous quinze jours, la version sera considérée comme validée.

Le projet de lettre destinée au Dr Elisabeth HUBERT sera établi. Il abordera le pourquoi de cette réactualisation et évoquera les différents freins qui persistent dans le développement de cette activité.

Pour faciliter l'appropriation des recommandations et le déploiement de l'activité en HAD, le Dr Laure BOISSERIE-LACROIX propose d'établir un guide d'accompagnement. Parmi les freins, la question de proximité du patient - délivrance des PSL (EFS versus dépôt de sang des Etablissements de santé) perdure. Tout comme la question tarifaire.

Sur le plan du formalisme, les nom et prénom des experts ayant participé à la formalisation de la version 2021 seront accompagnés de leur fonction actuelle.

**Prochaine réunion : Mercredi 8 décembre 2021**